



## Diagnostic pas donne par le proprietaire dans appar rdc insalubre

Par **vati**, le **27/03/2011** à **17:16**

Bonjour,

mon propriétaire ne m'as pas donne le diagnostics obligatoire au moment de la signature du bail en date 7 mai 2007 (bail fait par l'intermédiaire d'une agence immobilier qui as reçu 2430€ € honoraires à partager bailleur et locataires);  
l'appartement en R.d.C c'est révélée très humide un taux du 100% (murs écaillée, moisissure qui tombent du plafond... une cuisine sans fenêtré et sans aération ...)

le loyer est des 1350€ et 150 € charges ( pas de chauffage, mi asc, ni gardienne, surface appartement 70mq site au 19 rue Pastourelles 75003

quoi je doit faire maintenant?

en 2008 mes propriétaires ont acceptez de me réduire le loyer a 1300 €  
aujourd'hui me réclament la différence sans avoir fait aucun travaux

merci  
Vati

Par **vanceslas**, le **28/03/2011** à **12:30**

- 1° On vous doit le justificatif des charges annuelles
- 2° Exiger le DPE auprès de l'agence qui n'a pas fait correctement son travail
- 3° Au vu de ce diag. vous pouvez renégocier le loyer